RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 OCTOBRE 2026

INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES PROTÉGÉES (IGP)
SIX NOUVELLES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES FRANÇAISES ENREGISTRÉES AU NIVEAU EUROPÉEN

SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE, L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE (IGP) EST UNE GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES CONSOMMATEURS ET UN MOYEN DE VALORISER LES SAVOIR-FAIRE ET LES PRODUITS DES ENTREPRISES, DÉSORMAIS PROTÉGÉS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE L'UNION EUROPÉENNE.

Six nouvelles indications géographiques françaises sont enregistrées au niveau européen :

- **le grenat de Perpignan,**
- **le siège de Liffol,**
- **le bois de Chartreuse,**
- **la pierre de Bourgogne,**
- **les bottes camarguaises,**
- **le linge basque.**

Elles bénéficient dorénavant du label IGP : indication géographique protégées pour les produits artisanaux et industriels.

Une nouvelle ère pour la protection des savoir-faire artisanaux et industriels

Depuis le 1er décembre 2025, un règlement européen permet d'enregistrer, pour la première fois, des indications géographiques protégées (IGP) pour les produits artisanaux et industriels à l'échelle de l'Union européenne. Une avancée majeure qui confère à ces produits une protection étendue à l'ensemble des 27 États membres et le droit d'arborer le logo officiel « Indication géographique protégée ».

La France, pionnière en la matière depuis la loi « consommation » de 2014 qui avait élargi les indications géographiques aux produits manufacturés, dispose aujourd'hui d'un portefeuille de dénominations nationales reconnues qui peuvent désormais prétendre à cette protection européenne.

L'INPI, pivot de la procédure nationale et européenne

Dans ce nouveau dispositif, l'INPI joue un rôle central et inédit. Il instruit la phase nationale des demandes d'IGP, en vérifiant la conformité du cahier des charges, la représentativité du demandeur et le lien avéré entre le produit et son territoire d'origine, avant de transmettre les dossiers validés à l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), qui conduit l'examen européen et statue sur l'enregistrement définitif.

Pour les indications géographiques nationales déjà reconnues, une procédure simplifiée est prévue : la France a transmis l'ensemble de ses dossiers à l'EUIPO et à la Commission européenne depuis le 1er décembre 2025, portant sur les dénominations nationales éligibles à une élévation au rang d'IGP européennes, sans phase d'opposition au niveau de l'Union européenne.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

- **« Voyage dans les indications géographiques »**

Le site *Voyage-dans-les-indications-geographiques.inpi.fr*, dédié aux IG et aux IGP, permet une expérience interactive pour l'utilisateur selon plusieurs approches :
- géographique : carte interactive avec la possibilité d'accéder aux fiches d'identité détaillées pour chaque IG.
- temporelle : frise chronologique offrant un panorama de la 1ère homologation en 2016 aux plus récentes en date d'aujourd'hui.
- données économiques : nombre de villes et d'entreprises concernées par ces IG.

À PROPOS DE L'INPI

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un acteur majeur de l'innovation, de l'entreprenariat et de la création en France. Il délivre les titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles), instruit les demandes d'enregistrement des indications géographiques artisanales et industrielles. L'INPI agit également en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de formation grâce à son réseau national et à ses représentations internationales.

L'INPI est l'opérateur du Guichet unique pour les formalités d'entreprises (immatriculations, modifications, cessations, dépôts de comptes) et du Registre national des entreprises. Il assure la diffusion des données sur les entreprises et la propriété industrielle.

L'INPI participe activement à l'élaboration du droit dans les domaines de la propriété intellectuelle, de la lutte contre la contrefaçon, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, en France et à l'international. A ce titre, l'INPI représente la France dans les instances internationales.

inpi.fr – data.inpi.fr

Contact presse : presse@inpi.fr